

Nous avons reçu par le Dewit Clinton, nos liasses de journaux de New York jusqu'au 5 de ce mois. Ils contiennent des nouvelles de Londres de trois jours plus fraîches que ce que nous avions. On trouvera dans la 2de. colonne les extraits que nous en avons faits.

CONSEIL DE VILLE. Séance du 26-Avril 1828.

Sur motion de M. Gordon que M. S. H. Harper soit reçu comme alderman du 6e. district. M. Canonge se lève et prononce le discours suivant :

Messieurs, Jamais question plus importante peut-être n'a été soumise à votre discussion. Il s'agit de savoir si une autorité légitime a été constituée, et revêtue par la loi de la faculté de juger de l'élection de ses propres membres, souffrira qu'un individu s'interposant entre elle et la législature, lui ordonne de recevoir un membre qu'elle a cru devoir rejeter. Et songez y messieurs, ce n'est pas simplement des attributions et de la dignité du conseil qu'il s'agit en ce moment; cette question embrasse les intérêts les plus chers et les plus sacrés de vos commettants. Lâches mandataires d'une portion de ce peuple dont les droits vous sont confiés, une usurpation scandaleuse d'autorité, une menace ridicule d'emprisonnement vous les fera-t-elle abandonner. Non messieurs, vous persisterez dans votre décision; je n'en veux pas d'autres garans que votre intégrité, votre patriotisme persévérant et éclairé; et si j'éleve ici la voix, ce n'est que pour exposer au respectable auditoire qui nous écoute, les motifs qui ont guidé l'opinion de votre majorité.

Un homme non moins respectable que M. Harper fut présenté il y a un an au conseil, et repoussé par la conscience de la majorité de ses membres. M. Cruzat s'adressa comme M. Harper, à la Cour de District et obtint comme lui un mandat, qui n'aurait pas été un meilleur titre d'admission, si deux membres du conseil n'eussent pas changé d'opinion pour des motifs que je veux respecter. M. Harper se trouve placé dans des circonstances encore plus défavorables que M. Cruzat: il est greffier du Bureau des terres des Etats Unis; et certains cas peuvent se présenter, où placé entre des réclamations individuelles ou municipales, et les intérêts du gouvernement général, des raisons faciles à concevoir pourraient le faire pencher vers ces intérêts au détriment de ses commettants. Nul homme n'a plus de respect que moi pour l'autorité judiciaire; et si comme simple citoyen j'ai donné depuis 13 ans l'exemple de l'obéissance la plus prompte à toutes ses décisions, certes ce n'est pas comme magistrat qu'on m'entendra prêcher la discorde et la sédition; mais dans cette heureuse communauté, il n'y a point d'autre souverain que la loi: elle a tracé à toutes les autorités des limites aussi inébranlables que les colonnes d'Hercule, et s'il s'enorgueillit d'obir à leur exercice constitutionnel et légal, on se doit à soi-même et à son pays de résister courageusement à leurs usurpations. Voilà, messieurs, le principe qui a dicté votre résolution à changer, maintenant au gré d'un magistrat usurpateur, ce serait plus qu'un lâcheté, ce serait un véritable délit envers vous-mêmes, et vos commettants. Un de vous en si coupable faiblesse! vous persisterez noblement dans la ligne de conduite que vous tracez votre conscience; et quelque soient les résultats de votre résistance, et les vengeances dont on ose menacer votre fidélité à nos lois et à votre mandat, dissent les portes de la prison s'ouvrir pour vous à la voix d'un juge tyrannique, vous n'y arriverez qu'entre une double haie de vos concitoyens qui applaudiraient à votre dévouement et à votre courage.

L'orateur cite ici la 6e. section de l'acte d'incorporation concernant les privilèges du conseil, section dont le juge n'a pas contesté la validité; mais il se plaint que le juge ait oublié une autre disposition (l'art. 873 du code de procédure) qui interdit aux cours de justice de s'enquérir de la validité des élections dans les corporations sanctionnées par la législature. Cette disposition est cependant formelle; et pour l'éviter, le juge a eu recours à des subtilités sur la capacité de M. Harper comme éligible, capacité à laquelle le conseil n'avait pas d'autre objection que les fonctions remplies par M. Harper à la solde du gouvernement des Etats-Unis. Et comme M. Moreau, avocat du conseil n'a rien dit au juge relativement à cette objection, ce dernier doit l'avoir imaginée ou du moins présumée. Il est d'ailleurs assez singulier qu'un magistrat dont les pouvoirs émanent entièrement de la législature, paraisse contester à cette même législature le droit de les restreindre dans certains cas; et ce magistrat s'est placé dans une situation très-embarrassante en éludant une disposition législative, uniquement parce qu'elle contredisait son opinion.

On parle, continue l'orateur, du respect dû à la chose jugée; mais quand le jugement est en opposition formelle avec le code, lequel doit avoir la préférence? Et sommes-nous les sujets du juge ou bien ceux de la loi? Il existait autrefois dans le 1er. district une Cour qui réunissait les juridictions civiles et criminelles; l'accroissement progressif de la population et la multiplicité des affaires déterminèrent la Législature à ôter à cette Cour la juridiction criminelle. Or, je suppose que le juge ne voulant pas comprendre cette loi, s'avise de me citer pour un crime vrai ou

supposé, de convoquer un jury et de me condamner à une peine capitale ou infamante, serait-ce pour moi un devoir de m'immoler à ce caprice judiciaire, et de me laisser traîner à l'échafaud par respect pour la décision d'un magistrat usurpateur? Non! messieurs, je le répète, il y aurait plus que de la lâcheté, il y aurait un délit véritable à sacrifier ainsi l'essence des choses à la forme, la loi à l'arbitraire, la liberté commune au despotisme juridique. Une telle honte ne s'attrira pas le corps dont j'ai l'honneur d'être membre; et, si quelques-uns de nous sont nés sur un sol étranger, ils prouveront du moins qu'ils comprennent, révèrent et savent défendre les institutions pour lesquelles a coulé le sang des patriarches de la Liberté.

M. Canonge présente ici la résolution insérée dans notre feuille d'hier. Il rappelle ensuite qu'un procès est pendant entre la ville et le gouvernement général, concernant certaine portion de la Levée; et qu'en sa qualité de greffier du bureau des terres, M. Harper ne doit pas être admis à représenter en quelque sorte les deux parties intéressées. En supposant même que sa décision ne fût pas influencée par sa place, il serait encore trop dangereux d'établir un précédent dont le résultat serait bientôt de remplir le Conseil d'employés des Etats-Unis. Il y a plus, ajoute l'honorable membre, le peuple qui n'est pas toujours inflexible, n'a qu'à faire choix d'un homme diffamé. Repoussé par le Conseil, mais approuvé par un juge, l'indigne représentant viendra donc s'asseoir ici de force; la morale publique sera ainsi sans refuge; l'erreur sans correctif; et les mauvaises passions sans contrepoids. Et quand même on supposerait qu'il pût entrer du caprice, de la partialité ou de l'humeur dans les déterminations d'un corps aussi honorablement composé, ces erreurs même seraient jusqu'à un certain point respectables; et l'opinion inégalement pesée de cinq de ses membres, vaudrait au moins autant que celle d'un seul individu. On ne peut guère considérer la menace d'emprisonnement que comme une mauvaise plaisanterie; mais dans le cas où des personnes moins rassurées craindraient pour l'habeas corpus de la majorité du Conseil, que ces personnes se tranquillisent: le code civil est là, et il dit formellement que les corporations ne peuvent être coupables de délits ni emprisonnées. Mais dût cette disposition tutélaire n'être pas plus respectée que les autres, la majorité du Conseil se résigne d'avance aux conséquences que les lois ont de son opposition; et si une cour inférieure l'opprime, elle en appellera à un tribunal plus élevé et généralement plus équitable, le Public.

L'orateur s'assied, et le murmure d'approbation qui part de la galerie, annonce que la Cour d'appel lui a déjà donné gain de cause.

NOUVELLES D'EUROPE.

On a reçu à Boston des journaux de Cork qui vont jusqu'au 1er Mars, et qui renferment des dates de Londres jusqu'au 27 Février.

Ces journaux contiennent la traduction du manifeste déjà connu de la Porte, sur la conduite des alliés, et principalement sur celle de la Russie, qu'il accuse d'ambition et de duplicité. La Porte déclare qu'elle n'a jamais eu l'intention d'accéder aux demandes des alliés, et que si elle a temporisé, c'était uniquement pour avoir le loisir de se préparer à la guerre. Quoique ce manifeste ne laisse guère de ressources aux diplomates, ce n'est pas tout; il fait une déclaration de guerre, mais un appel énergique adressé aux Musulmans La Porte y prononce que par l'attaque de Navarin, les trois puissances ont rompu ouvertement le traité et déclaré la guerre.

M. Stafford Canning (envoyé Anglais à Constantinople) est arrivé en Angleterre; mais s'il a apporté quelques nouvelles, elles n'ont pas transpiré.

On a répandu et contredit la nouvelle que l'armée Russe avait passé le Pruth. Un pareil mouvement serait, dit-on, une violation directe du traité du 6 Juillet.

On a reçu des dépêches de St. Pétersbourg, et une séance du cabinet en a été le résultat. Tous les membres y assistaient, et la séance a duré deux heures.

Les débats du parlement n'offrent que des discussions ministérielles de peu d'importance.

On annonce une nouvelle guerre dans l'Inde, où l'on se propose d'envoyer un renfort de 5000 hommes.

On parle toujours de l'état précaire de la santé du roi. Les derniers bruits étaient à la hausse.

Baton-Rouge, 26 Avril.

Un de nos concitoyens, M. Bessy, ayant fait venir d'Europe et de la meilleure source une certaine quantité de graines de vers-à-soie, les a fait éclore et les élève conformément aux instructions insérées dans notre N. 6.

Mr. B. se fait un vrai plaisir de montrer ses vers-à-soie à tous ceux qui désirent en examiner les progrès; ils sont dans le meilleur état et promettent une agréable réussite. (Gaz.)

A Mr. JACOB S. SOLIS.

Monsieur, Ayez la bonté d'accepter les remerciements des membres de la Congrégation Hébraïque, assemblés le 14 courant.

Nous les membres de la Congrégation Hébraïque, Shanrai-Chesset (les Portes de Miséricorde) remercions sincèrement Mr. Jacob S. Solis, pour avoir fait tous ses efforts, dans l'heureuse formation de ladite société. Il est à souhaiter que son nom, comme un des plus actifs et intelligents fondateurs de cette société charitable, reste pour toujours dans la mémoire des Israélites, et qu'ils s'empressent tou-

jours de lui offrir le tribut de respect, auquel il s'est acquis tant de droits par sa conduite dans la présente occasion.

Copie des minutes.

MAMIS JACOBS, Président. S. ANDBLER, Secrétaire. Nlle-Orléans, 15 Avril 1828.

A Mr. MAMIS JACOBS, Président de la Congrégation des Israélites de la ville d'Orléans.

Monsieur, J'ai reçu votre lettre par le Secrétaire de ladite société, le 20 courant, étant une copie des minutes de cette Société, et par une résolution du 14 de ce mois, un vote de remerciemens m'ayant été conféré personnellement, pour avoir formé ladite Société, la première de ce genre dans cet Etat. Je suis charmé de voir qu'elle produira l'effet désiré, pour la génération qui s'élève et celles à venir, en assurant des secours à la veuve et à l'orphelin, de l'assistance à l'étranger, et une sépulture à vos morts, et en nous donnant les moyens d'ériger un temple pour y rendre hommage au Dieu d'Israël. Monsieur, c'est un devoir que nous devons tous à la société, de prendre une part active à toutes les mesures de bienfaisance, et tout en vous assurant de ma reconnaissance pour l'honneur que m'a fait le vote d'approbation de votre société, vous me permettez d'observer que tout n'est pas mon ouvrage, quoiqu'elle l'ait déclaré ainsi, car elle vous doit beaucoup plus qu'à moi. Monsieur, vous dont le zèle et les efforts ont heureusement achevé l'œuvre. Cependant il y a d'autres membres honorables qui méritent des éloges, tels que M. Aaron Daniels, vice-président, Mr. Judah Turo, votre ci-devant trésorier, tous les autres officiers de la société, et les personnes qui se sont mises généralement en avant, en payant leurs souscriptions et qui, en signant la constitution et les réglemens de la Congrégation, se sont enorgueillies du titre "d'Enfants d'Israël." Monsieur, dans mon opinion, la Société a contracté une dette de gratitude d'une plus grande importance encore envers S. Ex. le Gouverneur de cet Etat et les honorables membres du Sénat et de l'Assemblée, pour leur vote unanime en faveur de l'acte d'incorporation de ladite Société. Cela seul démontre la disposition religieuse de la Louisiane; cela seul fera taire pour toujours les clameurs des Etats du Nord et de l'Est, contre la Louisiane. Son amour de Dieu et de l'homme est ici démontré; sa tolérance et son hospitalité envers l'étranger, sont bien plus magnanimes que dans tous les autres Etats; j'ai vu le jour n'est pas bien éloigné que tout le monde avouera que la Nouvelle-Orléans sera la ville commerciale la plus riche de l'Union, après New-York.

Daignez, Monsieur, accepter au nom de votre Société, mes remerciemens sincères, de l'honneur qu'elle m'a fait, et dont je serai éternellement reconnaissant.

Etant étranger parmi vous, et croyant de quitter cette ville bientôt, je me voyais obligé de faire mes adieux à tous mes amis, et de la fin de mes jours.

Daignez, Monsieur, accepter tout ce que mon cœur peut souhaiter pour votre bonheur à venir.

Je suis votre très-humble serviteur. JACOBS S. SOLIS. Nlle-Orléans, 24 Avril 1828. 10me. année, 55 P.

FEUILLETON.

Enfant trouvé. — Un enfant de trois mois, ayant été déposé avant-hier dans la nuit, devant la porte d'une dame de cette ville, il a été envoyé au Maire hier matin. Après quelques recherches on a trouvé la mère de l'enfant.

LES TÊTES DU SERAIL.

On se souvient que, pour compléter le nombre de six mille oreilles qu'Ibrahim voulait envoyer à Constantinople, après la prise de Missolonghi, il fit tuer plusieurs Grecs des villages voisins. Ce fait est rappelé non semblable, dont un de nos savans fut témoin. Il se rendait à Constantinople, escorté par des Tartares, en même temps chargés de porter des têtes pour le Grand-Seigneur, quand une de ces têtes fut perdue en route. Grande inquiétude de la part des messagers, qui la manifestèrent de manière à ne pas tranquilliser leur compagnon de voyage. Heureusement pour celui-ci, que les Tartares ayant aperçu un berger qui faisait paître ses moutons sur le bord de la route, l'un d'eux tira son cimeterre, coupa la tête au malheureux père, et compta ainsi le nombre rond qu'il devait fournir.

LES VOLEURS SUR LA ROUTE DE PALERME.

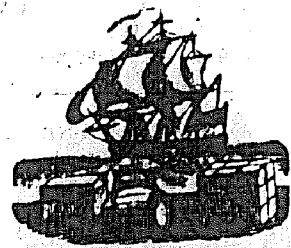
On ne peut voyager en Sicile qu'en litière, à pied, ou sur des mules; il est impossible d'aller en voiture. La seule route de Palerme à Termini, est praticable pour les carrosses; il n'y a point de pays où les voleurs de grands chemins soient aussi audacieux, et excitent pourtant moins de frayeur. Les tribunaux mêmes ne les poursuivent souvent que pour la forme, parce que, suivant l'idiome du pays, il est facile de s'affranchir. Ces voleurs sont régis par des statuts sagement conçus, religieusement observés.

Obligé dernièrement de parcourir le chemin qui conduit de Messine à Palerme, un Sicilien, avec qui j'avais lié connaissance dans mon hôtel, m'avoua ingénument que si je voulais faire un très-petit sacrifice pécuniaire, je ferais la route avec une entière sécurité. En effet, le soir, après m'avoir fait parcourir plusieurs rues détournées de Messine, nous entrâmes dans un petit auberge. Un individu, qui me parut le caissier de l'entreprise, me fit déboursier la modique somme d'une once. Vous n'aurez qu'à attacher à votre boutonnière ce petit morceau de drap vert que je vous donne, et je vous réponds du reste.

J'allais répliquer; mais l'anonyme ajouta d'un ton sévère: C'est assez! Je ne me fis pas prier deux fois pour sortir de cet autre. Le lendemain, je rencontrai bien des figures sinistres; mais mon petit morceau de drap fit merveille, et j'arrivai sain et sauf à Palerme.

Les journaux ont parlé d'un homme âgé de cent vingt ans, qui arriva au mois d'avril, à Bourg, son pays, après une absence de cent un ans. Ce respectable vieillard venait, dit-on, des galères, où il a passé tout ce temps. Les mêmes feuilles ajoutent qu'il n'a retrouvé ni parents, ni amis. La bonne naïveté! s'il avait des parents, ils sont morts; quant aux amis, où les conserve-t-on un siècle entier!

Le docteur Récamier demandait à un malade de l'hôtel-Dieu comment il se trouvait. Ah! docteur, lui répondit ce bonhomme, je suis si malade que si l'on venait me dire que je suis mort, je n'en serais pas étonné.



Nouvelles Maritimes. PORT DE LA NILLE-ORLEANS.

Expédiés. Brick Burton, Burckdam, Laguire. L H Gale. Brick Robert Patton, Gardner, Boston, Lincoln & Green. Brick Elizabeth, Prebble, Laguire. L H Gale. Goël Victoire, Jones, Pensacola, capt. Brick Lawson, Lombard, Boston, Lincoln & Green. Goël Venus, Reed, Rio Grande, M F Cougot. Arrivés.

Bateau de remorque Porpoise; Pierce, de la Balize et de la passe S O. Il a mis en mer le Brick Orbit, pour Philadelphie, et la goëlette Annette, pour Tampico—il est parti Dim. soir de la passe du S O.—Il y avait un navire et deux bricks en dehors, noms inconnus. Il a remorqué dans le port le navire De Witt Clinton, et a apporté le sac aux lettres du brick Pocahontas, de Madère; il a passé en rivière plusieurs petits bâtimens, noms inconnus. Le navire anglais Fortitude (démâté) s'est allégé jusqu'à ne tirer que 123 pieds d'eau, mais n'ayant pu passer la barre du S-E il continue à s'alléger, avec l'aide de la corvette des E. U. le Natchez.

Bateau à vapeur Natchez, Buckner, de Vicksburg, avec 137 bles coton à A Fisk et co; 331 à Wilkins et Linton; 34 à Reynolds, Byrne, et co; 209 à L Millaudon; 40 bles toile grise à J K Ferguson.

Entrés. Navire New Packet, De Witt Clinton, capitaine Packard, en 19 jours de New-York, à G E Russell et Barstew, avec un chargement de mds. Consignataires, J G Stevenson; Duflho, js; Rowe et Hullin; Feuch, Bein et co; J Chastant, P E Sorbé; F Chastant; J Le Carpentier; L Guesnard; Jaudon et co; G Austin; F Seignouret. Navire Lewis, Blunt, de Philadelphie, d'où il est parti le 7 d'Avril avec le navire paquebot B Morgan, Mathieu. Il a rencontré près de Bahama, le brick George, Davenport, en 12 jrs. de grand mat. Le navire Missouri, de la Nlle. Orléans, était en vue lorsqu'il a laissé Philadelphie. Brick Mexico, Patten, de New-York, sur lest. Brick Caroline, Smith, de New-York sur lest. Brick Creole, Loring, de Boston—rapporté. Navire Hazard, de la Providence, sur lest. Brick Concordia, Love, de Boston, à Lincoln et Green, avec une cargaison à Stroud et Pew; Wallace et Pope; Lincoln et Green; A Whiting et co; S Gloyd; Wilson et Dyer; W G Hewes; A Elliott; C D Jomon.

Brick Paquebot Virginia, Smith, de Baltimore à Lincoln et Green, avec une cargaison assortie: Consignataires M F Maher; Jaudon et co, Booker et co; L R Taylor; Lincoln et Green; S P Morgan et co; A Millaudon. Brick Evergreen, Miller, de Boston, à Bowers, Osborn et Bowers, sur lest. Navire Margaret Scott, Kennard, de N York, à J G Stevenson, avec des marchandises à Phelps et Babcock; Thomson et Grant; C Byrne; Currell, Leassier et Killhaw; A Asbridge. Navire Morea, Hammond, de Boston, au Cap, avec une cargaison à J D Atwill; W Tufts; Rogers; Slocumb et co; Penick et Pascal; et a ordre. Navire Seine, Tyson, de la Havane, rapporté. Navire Ceres, Lechvalier; du Havre, et de la Gouadalupe, avec une cargaison à Perret et Charbonnet. Navire Lucies, Francisco, de St. Thomas, rapporté. Navire United States, Wilson, de N York. Brick Albert, Safford, de la Havane, à L H Gale, avec du café au consignataire; à Mr. Chase; J A Merle; et au capitaine. Brick Jasper, Patten, de New-York. Brick Liberator, Jallerson, de Bath.

Arrivés au bassin. La goëlette paquebot Splendide, de la Mobile, à Hansé et Hepp, avec des marchandises et 8 esclaves à ordre.—5 pas.

Bateau à vapeur St John, Featherston, de Madisonville, avec 25 pas.

En Rivière. Le brick Suédois Minerva, de Gottenbourg, avec 1222 barres de fer 8 bles foin et d'autres articles à ordre.

Brick Hope, Loring, de Cadix, avec du sel à ordre.

Navire Fortitude, Waddle, de Londres, avec 56 bts blanc d'Espagne & de porcelaine, 56 do porter 2 cs fusils à ordre.

MEMORANDA.

Brick Rowanna, Murry, pour ce port, a été expédié à New-York le 7. Avril.—Brick Carroll, Barnham, do. do. le 6. Avril.—Navire Washington, Robinson, do: est parti de New-York le 7. do. Navire Mobile, Parkins, do. devait partir de N. York le 12 do.—Goël Element, partie de ce port, est arrivé à Boston le 2. April.—Bricks William, et Byperion, do do à Baltimore le 3 do.—Brick Sabra do le 4.—Brick Dolphin, Prescott, do do à Gibraltar le 11 Février.—Brick William, parti de la Nlle-Orléans pour N York, a été rencontré le 27 Mars, lat. 32 34, long. 78 20.

PANORAMA DE PARIS.

Ce spectacle intéressant est ouvert au public, tous les jours, depuis 9 heures jusqu'à 5 de l'après-midi. Entrée: quatre escalins par personne, ou une piastre pour tout le temps que ce Tableau sera exposé. Le Lundi est réservé pour les personnes de couleur libres. 28 avril

FOIN—70 ballots foin du nord, récemment reçu et à vendre par J. P. PAYSON 26 nov

THEATRE D'ORLEANS.

GABRIELLE DE VERGY, tragédie qui avait été annoncée au bénéfice de MM. Paradol et Leblanc, ne pouvant aller par indisposition, l'Administration leur a accordé en remplacement, le joli vaudeville du Panier de Cérises, qui n'a pas été joué depuis nombre d'années et qui est attendu depuis longtemps. En conséquence: JEUDI 1er Mai 1828.

Au bénéfice de MM. Paradol et Leblanc. La première Représentation de la reprise du PANIER DE CERISES, Ou les Pages du Grand-Frédéric, Vaudeville en un acte, de Monperlier. Précédé de la seconde Représentation de La Villageoise Somnambule ou

Les Deux Fiancées, Vaudeville en 3 actes, de Dartois et Dupin, orné de tout son spectacle. Entre les deux pièces. M. JANDOT fils, exécutera un air varié sur la flûte.

Incommodément—La 1ère. reprs. de Mr De Pourceaugnac, opéra nouveau en 3 actes musique du célèbre Rossini, suivi du Siège du Clocher, mélodrame comique en 3 actes.

En attendant—La première représentation de LA PRINCESSE DES URUX, ou la Disgrâce, comédie nouvelle en trois actes et en prose, d'Alexandre Duval de l'Académie Française; suivie des Inconvénients de la Diligence ou Mr. Bonnaventure, six tableaux-vaudeville dans le même cadre; par MM. Théaulon, Dartois et Francis.

Mardi 20 Mai—Au bénéfice de l'Hospice des Orphelins, à la demande générale, la dernière représentation de la Dame Blanche, suivie d'une Visite à Bedlam, vaudeville en un acte.

THEATRE DE MARIONNETTES.

A l'instar des Pantocchins de M. Scraphin à Paris. Rue St. Philippe entre Bourbon et Dauphine. La première représentation de

La Mort et le Bûcheron, Vaudeville nouveau en 2 actes, du Théâtre du Vaudeville, de Paris. Cette charmante pièce est pleine de couplets spirituels et de scènes piquantes; au 2d. acte l'on chantera les couplets d'Ibrahim, dans Gulnare; et la pièce se terminera par la Guérison de Mamamouchi par son Médecin Arlequin.

Entre les deux pièces, la scène du Serpent et du Papillon.

Le spectacle sera terminé par les danses et jeux pantagoniens, dans lesquels paraîtront plusieurs nouvelles marionnettes.

On n'a rien négligé pour rendre cette représentation digne des applaudissemens des personnes qui favorisent ce spectacle de leur présence. Chaque jour on variera les représentations, les chants et les vœux.

Prix général d'entrée, 50 cents; moitié prix pour les enfans. Les secondes sont réservées pour les personnes de couleur, qui sont prévenues que les esclaves n'y seront jamais admis, comme cela est arrivé une fois par erreur, et l'on n'a rien négligé pour rendre ces places très-commodés pour les spectateurs.

Les esclaves paieront 2 escalins aux troisièmes.

CIRQUE

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, A l'encouragement des rues Royale et d'Orléans.

AUJOURD'HUI 29 Avril 1828, au bénéfice et pour la dernière soirée de M. Weiss. La représentation commencera par une Grande Entrée d'un nouveau genre, arrangée par M. Baily, maître d'équitation.

Tours d'agilité à la compagnie. Exercices par M. Sergeant, sur le superbe cheval Washington.

M. Baily introduira le cheval Rob-Roy, qui entr'ouvrira tous surprenans, rapportera des chapeaux, des mouchoirs, et tous les objets simples ou doubles, que son maître laissera tomber; en marchant en avant ou à reculons; montera sur une table ou gravira une tour pour enlever un pavillon; tirera un coup de pistolet; jouera aux cartes, choisira celles que le public désirera, etc. etc.

Equitation sur deux chevaux; par M. Johnston, qui exécutera des tours inconnus jusqu'à présent.

Volture par la compagnie composée de MM. Myres, Sergeant, Johnston, Burns, Birdsall, M. Lipman, S. Lipman, et le paillasse Lewis.

Equitation sans selle ni bride, par M. Birdsall.

Le spectacle se terminera par les expériences merveilleuses de M. Weiss.

Le célèbre Chien Sibéria, Moore; égaitra la seconde partie en désignant dans l'assemblée le plus vieux, le plus jeune, le plus beau, le plus grand, le plus amoureux, le plus laid, etc. etc. Il trouvera dans un jeu de cartes le jour de la semaine ou du mois, et fera une multitude d'autres tours qu'il serait trop long de détailler.

On peut retenir des places au Cirque, de 10 heures à midi. Prix d'entrée une piastre. L'entrée des loges donne dans la rue d'Orléans; celle du parquet, réservée aux personnes de couleur, dans la rue Royale. 29 avril

PART MOSSY.

MARDI 6 de Mai prochain, il sera vendu au coin des rues de Chartres et Toulouse, par autorisation de la cour et au consentement des parties, le Fond de magasin de Mr. J. B. Arnaud, consistant principalement en fayence. 29 Avril

Au moment de partir je prie les personnes qui auront quelque réclamation contre moi, de se présenter chez Mr. J. Guerin faubourg Marigny, rue des Français. Celle qui me doivent ont aussi priées de régler avec Mr. J. Guerin, qui a ma procuration générale. 21 avril. LALAURIE Dr.